

## "Le rapprochement de l'école et de l'entreprise est indispensable", estime Jean-Michel Blanquer

4-5 minutes

Jean-Michel Blanquer et Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, ont renouvelé leur [convention cadre nationale](#), le 4 juin 2019. Cela "s'inscrit dans le sillon du rapprochement de l'école et de l'entreprise qui est indispensable", déclare Jean-Michel Blanquer. Le document comporte trois axes : "valoriser la connaissance du monde de l'entreprise auprès des jeunes" ; "valoriser la voie professionnelle" ; "relancer l'ascenseur social en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail". Il doit servir de cadre à la signature de conventions au niveau régional.



Jean-Michel Blanquer et Geoffroy Roux de Bézieux ont signé, le 4 juin 2019, une nouvelle convention de coopération entre le Medef et l'Education nationale. Maïwenn Lamy

"Pour réajuster la demande sociale et les attentes du monde socio-économique, il est primordial de mieux faire connaître l'entreprise, l'entrepreneuriat, la réalité des métiers et les parcours de formation pour y parvenir (alternance, VAE...) auprès des apprenants, leur famille et plus généralement auprès du monde éducatif", indique la

convention de coopération signée pour une durée de 2 ans entre le ministre de l'Éducation nationale et le président du Medef, le 4 juin 2018.

"La signature de cette convention s'inscrit dans le sillon du rapprochement de l'école et de l'entreprise qui est indispensable. Le chômage de masse est trop souvent lié à un problème de formation et d'information", complète Jean-Michel Blanquer. "Nous devons travailler sur connaissance de l'entreprise : certains jeunes ont des attentes qui ne correspondent pas à ce qui existe", ajoute Geoffroy Roux de Bézieux.

Cette convention, qui se fixe l'objectif d' "améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes", comporte 3 axes :

- "valoriser la connaissance du monde de l'entreprise auprès des jeunes et leur faire découvrir les métiers de l'entrepreneuriat" ;
- "valoriser la voie professionnelle" ;
- "relancer l'ascenseur social en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail".

Développer l'immersion des enseignants et des jeunes dans les entreprises

Le texte appelle par exemple à développer "l'immersion des enseignants dans les entreprises", à "co-construire ou mutualiser des outils pour faciliter l'accueil des jeunes dans les entreprises" ou à développer des ressources numériques pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés comme la plateforme "Etincel". Il encourage aussi les régions à "mandater des intervenants issus des mondes économique, professionnel et associatif au sein des établissements scolaires" pour des missions d'information à l'orientation.

La convention imagine encore la création de "maisons de l'entreprise", visant à "animer le réseau des entreprises susceptibles d'embaucher les jeunes diplômés". Celles-ci pourraient par exemple être expérimentées au sein d'un campus des métiers et des qualifications.

Un comité de pilotage national constitué à égalité de représentants du Medef et de représentants du MENJ sera chargé du "suivi" de la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de la convention

et "d'établir un bilan annuel".

Le document doit servir de cadre pour la rédaction de conventions entre rectorats et Medef régionaux. Les parties se fixent un objectif de 3 à 5 signatures de conventions de ce type par an.